

Projet de Procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil du CPAS du jeudi 15 décembre 2016 à 18 h 00.

Présents pour la Ville : BAUWENS, Bourgmestre ; DESMET, BOCAGE, Echevins ; DASSONVILLE, VINCENT, COURTOIS, CACHEUX, VIVIER, MAHIEU Sabine, DUDANT, MORY, MAHIEU Marie, BILLOUEZ, MARQUANT, POTIEZ, VERSCHEURE, HIROUX, Conseillers ; DETOURNAY, Directeur Général.

Présents pour le CPAS : BILLOUEZ, Président ; RAPAILLE, HILLEN, BONNET, MORY, DEBILDE, VERSCHEURE, DUROISIN, CORFEC Conseillers ; ENGLEBERT, Directrice Générale f.f.

La séance est ouverte par le Bourgmestre à 18 H 00 et cède la parole à Madame ENGLEBERT, Directrice Générale du CPAS f.f.

1. Synergies entre la Ville et le CPAS

Madame ENGLEBERT donne un descriptif des synergies entre les deux entités tel que repris dans le PV de la réunion de concertation Ville/CPAS du 02 décembre 2016.

Les synergies existantes au 01/01/2016 étaient les suivantes :

- marché public des assurances
- marché public du mazout de chauffage
- marché public du nettoyage des locaux du centre administratif
- marché public des emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires
- convention de trésorerie sans intérêt en faveur du CPAS
- centrale d'achat (IGRETEC) pour la fourniture d'électricité et de gaz
- centrale d'achat SPW pour le carburant des véhicules
- centrale commune pour les communications téléphoniques
- mise en commun frais PROXIMUS pour les nouvelles boîtes mail
- mise en commun administrative pour la révision des statuts du personnel
- intervention employé CPAS (N. Nihoul) pour l'informatique des services
- programmes informatiques identiques pour la gestion du personnel et la comptabilité
- occupation commune du centre administratif
- partage du temps de présence à l'accueil
- occupation de 4 articles 60 § 7 par la Ville
- tonte de la grande pelouse de la maison de repos par la Ville (matériel adapté)
- participation du CPAS au PCS
- bail emphytéotique consenti par la Ville pour le Patapouf (logement) pour 1 €
- bail emphytéotique consenti par la Ville pour le magasin de 2e main pour 1 €
- rencontres intergénérationnelles (écoles – maison de repos, après-midi récréative)
- aides ponctuelles du service graphisme et du service travaux en faveur du CPAS
- utilisation des salles de réunion en commun
- fournitures repas aux services communaux et pompiers ainsi que la fourniture de soupe lors des plaines de jeux
- marché public de services postaux
- marché stock pour les fournitures de bureau et le papier
- marché commun pour l'entretien des installations de chauffage

Les synergies mises en place en 2016 :

- caméra à la Maison de Repos
- installation du Wifi au centre administratif et à la Maison de Repos

Objectif de synergie pour 2017 :

- marché public commun pour la fourniture des produits d'entretien

Monsieur VINCENT salue cette liste exhaustive des synergies mises en place entre les deux entités. Même si cela est difficile, il aimerait si possible que l'on chiffre les économies réalisées. Il se dit néanmoins satisfait de ces synergies qui sont désormais matérialisées dans les faits.

2. Projet de ressourcerie au CPAS

Le Président cède la parole à Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS.

Monsieur BILLOUEZ précise que la mise en place d'une ressourcerie est d'une part, la création d'un magasin de seconde main et, d'autre part, la création d'une structure de réinsertion socioprofessionnelle. Cette démarche permet de donner une seconde vie aux biens dont les gens n'ont plus besoin, de créer de l'emploi et de protéger l'environnement. Par biens, on entend les meubles, vaisselle, jouets, livres,...

Les différents partenaires de ce projet sont :

- Le Ville d'Antoing au travers du Plan de Cohésion Sociale et des services techniques communaux ;
- Le réseau des ressourceries (notamment celle du Carré dont le Directeur aide et conseille le CPAS dans ce projet) ;
- Le Ministre DI ANTONIO qui sera sollicité pour l'obtention de subsides ;
- L'intercommunale IPALLE, ici représentée par Monsieur Laurent DUPONT, Secrétaire Général.

Monsieur BILLOUEZ présente les données de collecte pour les 4 structures du Carré (265 tonnes de biens réutilisables en 2009, 311 tonnes en 2010, 378 tonnes en 2011 et 567 tonnes en 2012). La quantité de biens remis en circulation au niveau de l'activité de vente est de 71%, le solde est envoyé, selon le cas, en filière de recyclage, de revalorisation ou de destruction.

Monsieur BILLOUEZ cède ensuite la parole à Monsieur DUPONT qui présente son exposé à l'aide d'un powerpoint.

Monsieur DUPONT précise que l'économie circulaire est un secteur porteur. Son objectif est de dévier les flux de déchets, les reconditionner et enfin les remettre en circulation. La contribution financière d'IPALLE pour contribuer au développement des ressourceries correspond à ce que les déchets auraient coûté en matière de traitement soit 102 € la tonne (valeur encombrants). En 2015, pas moins de 3000 ménages ont participé pour 804 tonnes de déchets réutilisés (soit près de 10 % du tonnage d'encombrants incinérés).

Actuellement, IPALLE compte deux partenaires : la Poudrière (active sur Péruwel) et le Carré (actif sur Ath, Lessines, Mouscron et Tournai). L'entrée du projet d'Antoing dans le réseau des ressourceries se fera progressivement durant les années 2017 – 2018. La surface minimum

de vente nécessaire est de 500 m². Une traçabilité des flux est également nécessaire. Outre une diminution de la mise en décharge et une diminution du taux d'incinération, ce projet va permettre la création d'activité et d'emploi s'inscrivant dans le développement durable. Le projet global a été initié en 2006 et le tonnage récolté a été en constante évolution pour atteindre près de 3 kg/an/hab en 2015. Ces résultats ont notamment pu être obtenus grâce à un système de communication performant.

Dans un premier temps, il ne sera pas prévu de service de collecte à domicile sur Antoing et un local sera mis à disposition de la population au parc à conteneurs (désormais appelé recyparc) commun avec la commune de Brunehaut. Cela permet au gardien du parc de dévier les flux vers cette direction. Le service à domicile sera mis en place ultérieurement et dans un premier temps, le CPAS ira régulièrement chercher les flux au recyparc.

A la question du Président relative au coût pour le citoyen, Monsieur DUPONT répond qu'une grille tarifaire existe. Les prix sont bas et adaptés aussi à la population précaire mais ce projet ne vise pas que les personnes en situation de précarité. Monsieur VIVIER estimant que la superficie de 500 m² apparaît faible, Monsieur DUPONT rétorque que le bâtiment d'Antoing présente deux grands atouts : une importante surface à l'arrière du bâtiment et l'existence d'un accès camion.

La Poudrière fonctionne selon un autre schéma et avec comme partenaire l'association Emmaüs. Bien souvent des micro-projets complémentaires se créent aux alentours des ressourceries.

Madame Sabine MAHIEU voudrait connaître la superficie de la ressourcerie de Froyennes afin de la comparer avec Antoing.

Monsieur VINCENT regrette que ce projet ait été mis dans la presse avant le Conseil de l'Action Sociale ne se prononce. Monsieur BILLOUEZ rétorque que cela est faux puisque l'article est paru le lendemain du Conseil.

Monsieur VINCENT estime que tout le monde peut être gagnant dans ce projet mais qu'il reste sceptique sur sa réalisation finale et rappelle l'échec de l'épicerie sociale. A sa question de savoir si le montant de 290.000 € concerne exclusivement l'achat du bâtiment, Monsieur BILLOUEZ répond par l'affirmative.

Monsieur VINCENT précise que l'arrière du bâtiment semble en triste état. Monsieur BILLOUEZ signale que les projets de ressourcerie et d'épicerie sociale ne sont pas comparables. Le présent projet doit avancer par étapes. Des travaux seront effectivement à réaliser mais les premiers ne seront pas exorbitants. Un appel à subsides sera effectué mais aussi à la main d'œuvre communale pour de menus travaux. A noter que l'immeuble compte un appartement à l'étage ce qui constituera une rentrée financière pour le CPAS.

Monsieur VINCENT se dit renforcé dans son scepticisme suite aux propos de Monsieur BILLOUEZ et rappelle qu'un immeuble avait aussi été acquis pour 160.000 € dans le cadre du projet de l'épicerie sociale pour finir en surface supplémentaire du magasin de seconde main.

Le Président précise que des subsides sont d'ores et déjà prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale avec l'accord de la Région Wallonne et que la main d'œuvre communale interviendra également.

Le Directeur Général précise que sur les 160.000 €, seuls 10 % étaient affectés au projet d'épicerie sociale, le solde ayant été affecté à une initiative locale d'accueil financée par le fédéral.

Monsieur VINCENT signale que l'accès à cet immeuble situé dans la Grand'Rue semble aisé mais qu'un particulier n'aura pas de possibilité de faire demi-tour avec une remorque. Monsieur DUPONT rétorque que ce magasin est actuellement approvisionné sans difficulté particulière.

Le Président et Monsieur BILLOUEZ remercient Monsieur DUPONT pour sa présentation et son aide dans ce projet.

3. Divers

Personne n'ayant de divers à proposer, la séance est levée à 18 h 32.

POUR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE :

La Directrice Générale f.f.,

Le Président,

J. ENGLEBERT

C. BILLOUEZ